



COMMUNAUTÉ URBAINE D'ALENÇON

Extrait du registre des DÉLIBÉRATIONS du Conseil de Communauté

SEANCE DU 16 OCTOBRE 2020

L'an deux mille vingt, le seize octobre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de Communauté Urbaine d'Alençon, sur convocation adressée le 9 octobre 2020 et sous la présidence de **Monsieur Joaquim PUEYO**, s'est réuni en séance publique à la salle ANOVA d'Alençon.

ÉTAIENT PRÉSENTS Mesdames et Messieurs les Conseillers en exercice, sauf :

M. Ludovic ASSIER qui a donné pouvoir à Mme Marie-Béatrice LEVAUX, Mme Fabienne CARELLE qui a donné pouvoir à M. Jean-Noël CORMIER, Mme Annie DUPERON qui a donné pouvoir à Mme Christiane COCHELIN, Mme Coline GALLERAND qui a donné pouvoir à Mme Nathalie-Pascale ASSIER, M. Guillaume HOFMANSKI qui a donné pouvoir à Mme Sophie DOUVRY, M. Joseph LAMBERT qui a donné pouvoir à M. Joaquim PUEYO, M. Denis LAUNAY qui a donné pouvoir à Mme Brigitte ZENITER, M. Jean-Patrick LEROUX qui a donné pouvoir à M. Gérard LEMOINE, Mme Catherine MAROSIK qui a donné pouvoir à M. Thierry MATHIEU, M. Joël TOUCHARD qui a donné pouvoir à M. Gérard LURÇON, M. Maxime TOURÉ qui a donné pouvoir à M. Romain DUBOIS, Mme Annette VIEL qui a donné pouvoir à M. Patrick COUSIN.

Mme Vanessa BOURNEL qui a donné pouvoir à M. David LALLEMAND à partir de la question n° 20201016-026.

M. Francis AIVAR, M. Emmanuel DARCISSAC, M. Stéphane FOURNIER, M. Jean-Marie LECLERCQ, M. Edgar MOULIN, Mme Sylvie POIRIER-CHRISTIAN, M. Emmanuel ROGER, excusés.

Madame Nathalie-Pascale ASSIER est nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière réunion du 10 septembre 2020 est adopté à l'unanimité.

N° 20201016-036

EAU POTABLE

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE DE L'EAU POTABLE - EXERCICE 2019

*Département Patrimoine Public
Direction du Cadre de Vie et Réseaux
Réseaux : AEP-EU-SPANC
AB/GC/MG*

Conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le président de l'établissement public de coopération intercommunale présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers.

Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Vu l'avis favorable du Bureau consultatif, réuni le 8 octobre 2020,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2019, tel que proposé en annexe,
- **DÉCIDE** de mettre en ligne le rapport validé sur le site www.services.eaufrance.fr conformément à l'arrêté du Schéma National des Données sur l'Eau (SNDE) en date du 26 juillet 2010,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.



Pour extrait conforme,
Pour le Président,
Le Conseiller Communautaire Délégué,

Jean-Patrick LEROUX



Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

Année 2019

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice 2019
présenté conformément à l'article L22245 du Code Général des Collectivités Territoriales et au décret du 2 mai 2007

Vu pour être annexé à la délibération n°20201016-036 du Conseil de Communauté du 16 octobre 2020

Pour le Président,
Le Conseiller Communautaire Délégué,

Table des matières

1. Caractérisation technique du service	3
1.1. Présentation du territoire desservi et du mode de gestion	3
1.2. Estimation de la population desservie (D101.1)	4
1.3. Nombre d'abonnés	4
1.4. Eaux brutes	4
1.5. Eaux traitées	5
1.5.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable pour l'exercice en cours :.....	5
1.5.2. Production	5
1.5.3. Achats d'eaux traitées	6
1.5.4. Volumes vendus au cours de l'exercice	6
1.5.5. Autres volumes.....	6
1.5.6. Volume consommé autorisé.....	6
1.6. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)	6
2. Tarification de l'eau et recettes du service	7
2.1. Modalités de tarification	7
2.2. Facture d'eau type (D102.0)	7
2.3. Recettes	8
2.3.1. Recettes de la collectivité.....	8
2.3.2. Recettes de l'exploitant	8
3. Financement des investissements	8
3.1. Extinction de la dette de la collectivité (P153.2)	8
3.2. Branchements en plomb	9
3.3. Montants financiers.....	9
3.4. État de la dette du service	9
3.5. Amortissements.....	9
3.6. Présentation des projets à l'étude.....	9
4. Données clientèle	9
4.1. Quelques chiffres.....	9
4.2. Facturation.....	10
4.3. Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P109.0)	10
5. Tableau récapitulatif des indicateurs de performance	10
6. Points marquant l'activité du service	12



1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi et du mode de gestion

Le Service de l'Eau de la Communauté Urbaine d'Alençon assure la production et la distribution de l'eau potable sur 18 communes de son territoire, à savoir :

- | | |
|-----------------------------|---------------------------|
| - Alençon | - Mieuxcé |
| - Cerisé | - Pacé |
| - Colombiers | - St Céneri le Gérei |
| - Condé sur Sarthe | - St Denis sur Sarthon |
| - Cuissai | - St Germain du Corbéis |
| - Damigny | - St Nicolas des Bois |
| - Ecouves (Forges et Radon) | - Valframbert |
| - La Ferrière Bochart | - St Paterne - Le Chevain |
| - Hesloup | |
| - Lonrai | |

Elle a confié ce service à la société Eaux de Normandie par un contrat de type régie intéressée qui a pris effet au 1^{er} juillet 2015, pour une durée de 12 ans.

Le contrat de régie intéressée a été modifié par 5 avenants :

- Avenant n°1 du 7 juillet 2015 ayant pour objet de procéder à des ajustements concernant la mise en œuvre de la régie intéressée,
- Avenant n°2 du 28 décembre 2015 ayant pour objet les points suivants :
 - Intégration de la nouvelle prise d'eau à compter du 1^{er} octobre 2015 ;
 - Revalorisation du coût du renouvellement des branchements plomb pour tenir compte de la fourniture d'un coffret pour l'implantation des compteurs sous domaine public ;
 - Ajout de nouvelles prestations au Bordereau des Prix Unitaires.
- Avenant n°3 du 1^{er} septembre 2016 ayant pour objet les points suivants :
 - Modification du suivi du Gros Entretien et Renouvellement (GER),
 - Précisions sur les aspects financiers.
- Avenant n°4 du 1^{er} janvier 2018 ayant pour objet les points suivants :
 - La Collectivité ayant entrepris des travaux pour la réhabilitation du site de production situé rue de Cerisé à Alençon (Usine de Courteille); les locaux du délégataire ont été transférés. Les parties se sont entendues pour la prise en charge des coûts directs qui en résultent à compter du 1^{er} mai 2017 et ceci jusqu'au retour du délégataire dans les locaux du site de production ; elles se sont entendues sur le fait que la plus-value qui en résultait constituait un événement extérieur ;
 - Suppression du calcul de l'intéressement financier, des charges relatives aux impôts et taxes;
 - Précisions sur les modalités de financement du « Gros Entretien et Renouvellement »;
 - Précisions sur la répartition des recettes liées aux frais clientèles facturés selon le bordereau des prix unitaires, et aux frais de recouvrement;
 - Suppression de l'indice 351107, qui a été remplacé par le 35111403
 - Modification du règlement de service pour intégrer des évolutions réglementaires,
- Avenant n°5 du 1^{er} janvier 2020 ayant pour objet les points suivants :
 - Suppression de l'indice ICHT hors effet CICE ;
 - Prise en compte de l'impact de l'arrêt du CICE sur les charges patronales ;
 - Ajustement des charges d'exploitation de sous-traitance pour le Cycle facturation- encaissement-recouvrement-relation client et des charges de personnel des agents d'exploitation usines.

- Existence d'une CCSPL Oui Non
- Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation : 16/11/2017 Non

1.2. Estimation de la population desservie (D101.1)

Le service public d'eau potable dessert 49 370 habitants au 31/12/2019 (49 456 au 31/12/2018).

1.3. Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 20 160 abonnés au 31/12/2019 (19 829 au 31/12/2018).

La hausse correspond essentiellement à l'individualisation de compteurs par les bailleurs sociaux.

1.4. Eaux brutes

Le service public d'eau potable prélève 4 085 165 m³ pour l'exercice 2019 (3 489 809 m³ pour l'exercice 2018).

Ressources	Nature de la ressource	Débits nominaux ⁽¹⁾	Volume prélevé durant l'exercice 2018 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2019 en m ³	Variation en %
Rivière Sarthe (Alençon)	Eaux de surface	1000 m ³ /h sur 20h 4 400 000 m ³ /an	2 431 686	3 181 855	30,8
Forages Usine et Peupleraie (Alençon)	Eaux souterraines	Forage Usine : 120 m ³ /h sur 20h 875 000 m ³ /an Forage Peupleraie : 100 m ³ /h sur 20 h 730 000 m ³ /an	976 176	796 787	-18,4
Sources de Launay (Colombiers)	Source	Pas d'arrêté	0	0	-
Captage l'Etang (Radon)	Source	Pas d'arrêté	29 340	45 214	54,1
Forage Le Marais (Radon)	Eaux souterraines	Pas d'arrêté	52 607	61 309	16,5
Total	/	/	3 489 809	4 085 165	17,1

(1) débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP

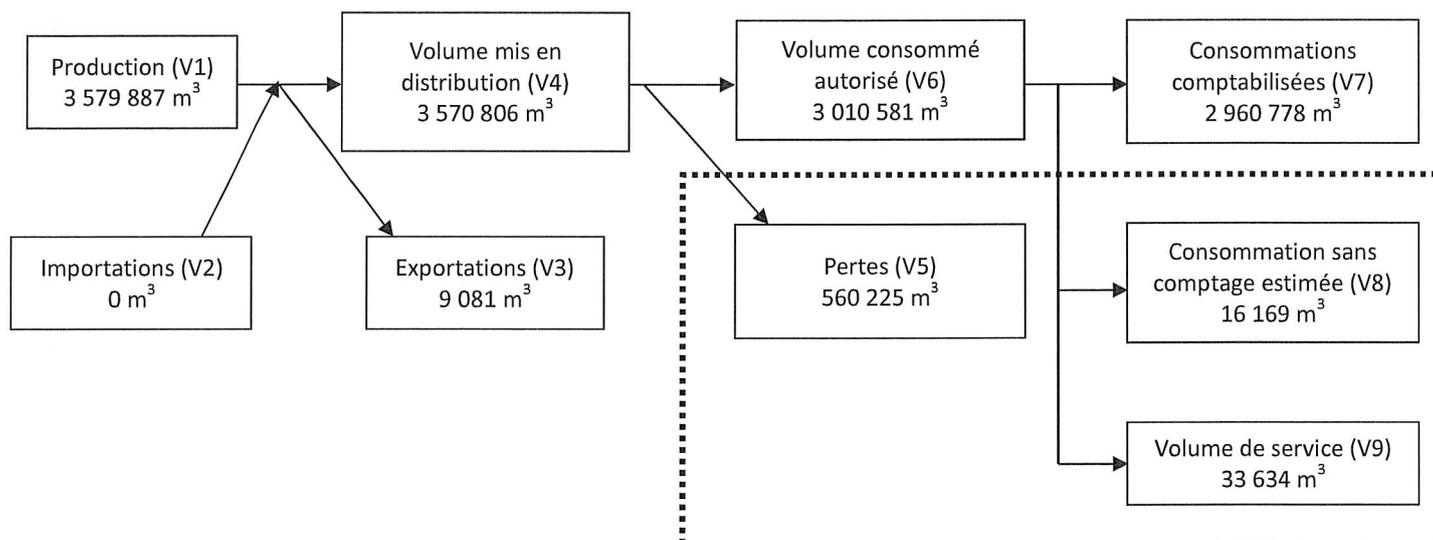
Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 22%.

Le forage Peupleraie n'a pas pu être utilisé (problème de colmatage) ce qui explique la forte hausse des prélèvements en Sarthe. En outre, en 2019, il y a eu les essais d'étanchéité des différents ouvrages de la nouvelle usine, les travaux de réhabilitation d'une des 3 cuves des réservoirs de Perseigne, la casse du refoulement de Perseigne, de fortes pluies et une augmentation de la part d'eau de surface qui ont multiplié les lavages des filtres ; autant d'éléments qui explique la forte hausse des prélèvements en eaux brutes.

Pour le secteur Radon / Forges, l'augmentation des prélèvements est probablement due à une importante fuite sur un branchement d'herbage (environ 15 000 m³).

1.5. Eaux traitées

1.5.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable pour l'exercice en cours :



2 chiffres clés :

- La consommation moyenne d'un usager « ordinaire » est de 83 m³/an,
- Environ 46 % des ventes d'eau sont à destination des professionnels (catégorie d'usagers déclarative).

1.5.2. Production

Le service a 4 ouvrages de production :

- Usine de Courteille (Alençon)
- Sources de Launay (Colombiers)
- Captage L'Étang (Radon)
- Forage Le Marais (Radon)

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2018 en m ³	Volume produit durant l'exercice 2019 en m ³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2019*
Rivière Sarthe et forages Usine et Peupleraie (Usine de Courteille)	3 309 718	3 473 374	4,9	80 %
Sources de Launay (Colombiers)	0	0	-	40 %
Captage L'Étang & Forage Le Marais (Radon)	81 947	106 513	30	40 %
Total du volume produit (V1)	3 391 665	3 579 887	5,5	

* La valeur de l'indicateur est fixée comme suit :

- 0 % Aucune action
- 20 % Études environnementale et hydrogéologique en cours
- 40 % Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50 % Dossier déposé en préfecture
- 60 % Arrêté préfectoral
- 80 % Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
- 100 % Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

En l'absence de procédure de suivi de l'application de l'arrêté, le taux à appliquer pour la prise d'eau en Sarthe et les forages Usine et Peupleraie est de 80%.

1.5.3. Achats d'eaux traitées

Sans objet.

1.5.4. Volumes vendus au cours de l'exercice

Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2018 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2019 en m ³	Variation en %
Volume comptabilisé aux abonnés (V₇)	2 830 464	2 960 778	3,6
SAEP de Champfleury - Gesnes le Gandelin	5 651	9 081	60,7
Total exporté vers d'autres services (V₃)	5 651	9 081	60,7

1.5.5. Autres volumes

	Exercice 2018 en m ³ /an	Exercice 2019 en m ³ /an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V₈)	5 569	16 169	190
Volume de service réseaux (V₉)	13 620	33 634	147

1.5.6. Volume consommé autorisé

	Exercice 2018 en m ³ /an	Exercice 2019 en m ³ /an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V₆)	2 878 071	3 010 581	4,6

1.6. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 568 kilomètres au 31/12/2019 (567 km au 31/12/2018)

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

Les tarifs applicables aux 01/01/2019 et 01/01/2020 sont les suivants :

Frais d'accès au service au 01/01/2016 :

- sans déplacement : 39,07 € HT (TVA à 10,0 %)
- avec déplacement : 78,25 € HT (TVA à 10,0 %)

Tarifs		Au 01/01/2019	Au 01/01/2020
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an) (DN15)	Périmètre CUA 2012 : Alençon, Cerisé, Colombiers, Condé sur Sarthe, Cuissai, Damigny, La Ferrière Bochar, Hesloup, Lonrai, Mieucé, Pacé, Radon, St Céneri le Gérei, St Germain du Corbéis, St Nicolas des Bois, St Paternie – Le Chevain, Valframbert	36,35	37,44
	Forges	37,42	
	St Denis sur Sarthon	45,31	
Part proportionnelle – Périmètre CUA 2012 et Saint Denis sur Sarthon (€ HT/m ³)	Tranche 1 : 0 à 6 000 m ³	1,534	1,580
	Tranche 2 : 6 001 à 24 000 m ³	1,502	1,548
	Tranche 3 : 24 001 à 48 000 m ³	1,437	1,482
	Tranche 4 : 48 001 à 75 000 m ³	1,337	1,379
	Tranche 5 : 75 001 à 100 000 m ³	0,899	0,928
	Tranche 6 : 100 001 m ³ à 200 000 m ³	0,651	0,672
	Tranche 7 : > à 200 000 m ³	0,561	0,580
Part proportionnelle – (€ HT/m ³)	Ecouves (communes déléguées de Forges et Radon)	1,488	1,580
Part du délégataire			
Sans objet.			
Taxes et redevances			
Taxes	Taux de TVA	5,5 %	5,5 %
Redevances (Agence de l'eau)	Prélèvement sur la ressource en eau	0,042 €/m ³	0,042 €/m ³
	Pollution domestique	0,30 €/m ³	0,30 €/m ³

La délibération fixant les tarifs du service d'eau potable pour l'exercice 2020 date du 12/12/2019 et est effective à compter du 01/01/2020.

À noter que depuis le 1^{er} janvier 2020, les tarifs sont identiques sur l'ensemble du périmètre.

2.2. Facture d'eau type (D102.0)

Les tarifs applicables sur le périmètre CUA de 2012 au 01/01/2019 et au 01/01/2020 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Tarifs	Au 01/01/2019 en €	Au 01/01/2020 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	36,35	37,44	3,0
Part proportionnelle	184,08	189,60	3,0
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	5,04	5,04	0,0
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	36,00	36,00	0,0
TVA (5,5 %)	14,38	14,74	2,5
Total	275,85	282,82	2,5
Prix TTC au m ³	2,30	2,36	2,6

Les volumes facturés au titre de l'année 2019 sont de 2 934 748 m³ (2 860 464 m³ en 2018).

2.3. Recettes

2.3.1. Recettes de la collectivité

Type de recette	Exercice 2018 en €HT	Exercice 2019 en €HT	Variation en %
Recettes - abonnement	745 301	792 510	6,3
Recettes - consommation	3 744 432	3 927 733	4,9
Recettes – frais clientèle	40 050	83 238	108
Total des recettes	4 529 783	4 805 481	6,1

2.3.2. Recettes de l'exploitant

Type de recette	Exercice 2018 en €HT	Exercice 2019 en €HT	Variation en %
Rémunération de base (RB), hors GER	1 858 982	1 904 556	2,5
Solde de la RB, hors GER	1 787 759	1 879 861*	5,2
Intéressement	425 175	381 924*	-10,2
Recettes liées aux travaux (rattachées à l'exercice N)	75 190	102 845	36,8
Total des recettes	4 147 106	4 269 186	2,9

* en cours de validation

3. Financement des investissements

3.1. Extinction de la dette de la collectivité (P153.2)

	Exercice 2018	Exercice 2019
Encours de la dette en €	1 794 566	1 663 872
Épargne brute annuelle en €	2 199 777	2 367 364
Durée d'extinction de la dette en années	0,81	0,70

3.2. Branchements en plomb

Branchements	Exercice 2018	Exercice 2019
Nombre total des branchements	19 060	19 083
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	102	226
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	2 106	1 916

Il reste encore 855 branchements dont le matériau avant compteur est inconnu au 31/12/19. C'est pourquoi le nombre de branchements en plomb restants en fin d'année n'équivaut pas toujours au nombre restant en fin d'année précédente moins le nombre de branchements repris dans l'année.

3.3. Montants financiers

	Exercice 2018	Exercice 2019
Montants financier HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	2 859 489	9 314 446
Montants des subventions en €	569 321	1 193 405

3.4. État de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre 2019 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2018	Exercice 2019
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	1 794 566	1 663 872
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	130 532
	en intérêts	1 171

3.5. Amortissements

Pour l'année 2019, la dotation aux amortissements a été de 247 403 € (217 049 € en 2018).

3.6. Présentation des projets à l'étude

Projets à l'étude / en cours	Montants prévisionnels en € HT
Renouvellement des branchements plomb (travaux réalisés dans le cadre de la DSP)	Entre 310 et 450 000 € / an
Renouvellement de réseaux / Réhabilitation des réservoirs	800 000 € / an
Réservoir La Garenne à La Ferrière Bochard (démolition et construction d'une suppression avec chloration)	Acquisition de terrain à finaliser avant lancement du marché de maîtrise d'œuvre 400 000 €
Réhabilitation des cuves des 3 réservoirs d'Ecouves	750 000 €

4. Données clientèle

4.1. Quelques chiffres

Le délégataire a eu 14 092 contacts, principalement téléphonique et des visites en agence.

Il a reçu 1 353 réclamations.

184 fuites (117 sur canalisation, 67 sur branchement) ont été réparées, chiffre en nette hausse.

4.2. Facturation

19 demandes de dégrèvement ont été accordées en 2019, ce qui représente un total de 26 030 m³.

4.3. Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P109.0)

Pour l'année 2019, le délégataire a reçu 37 demandes de dossiers FSL et en a accordées 22. 291,50 €TTC ont été versés à un fond de solidarité.

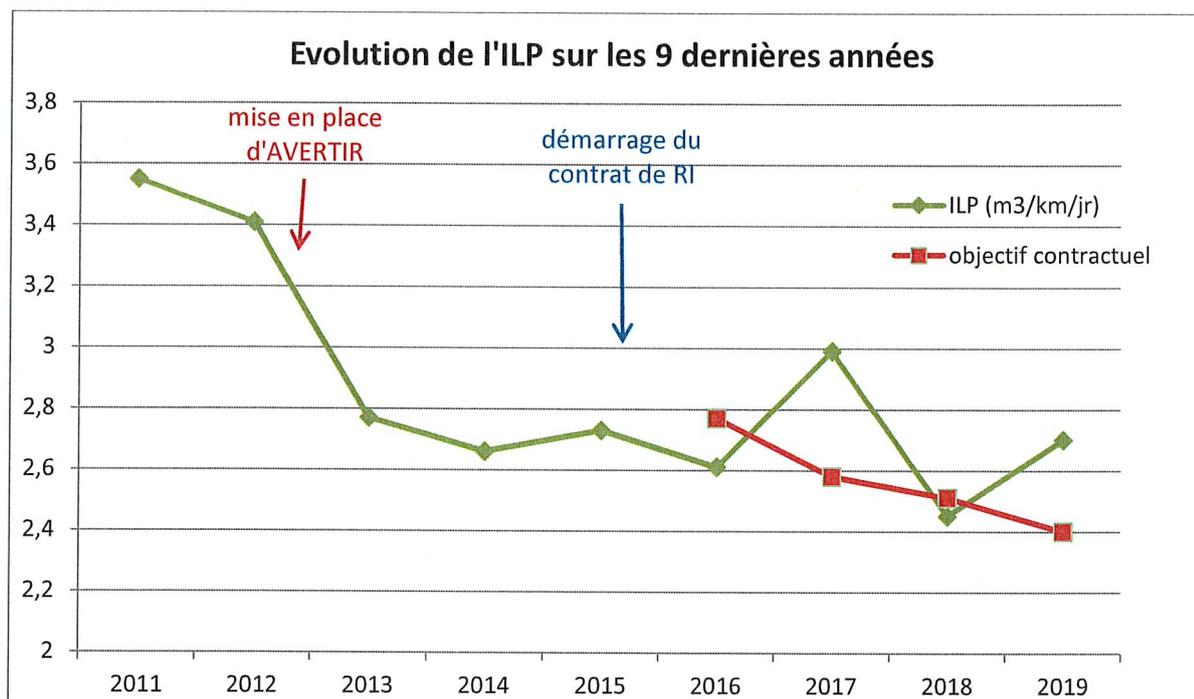
5. Tableau récapitulatif des indicateurs de performance

		Exercice 2018	Exercice 2019
Indicateurs descriptifs des services			
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	49 456	49 370
D102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	2,30	2,36
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	-	-
Indicateurs de performance			
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100 %	100 %
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	98,8 %	100 %
P103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (/120)	110	110
P104.3	Rendement du réseau de distribution	85,0	84,3
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés (m ³ /km.j)	2,54	2,94
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau (m ³ /km.j)	2,45	2,70
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,64 %	0,65 %
		Exercice 2018	Exercice 2019
Indicateurs de performance			
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	97 %	78,8 %**
P109.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité (€/m ³)	0	0
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (u/1000 abonnés)	0,008	0,008
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	-	-
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	0,81	0,70
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	1,48 %	1,69 %
P155.1	Taux de réclamations (nb/1000 abonnés)	7,8	7,2

* Dans l'idéal, il faudrait renouveler 1,25 % du linéaire par an (durée de vie de 80 ans), soit environ 7,1 km. A raison d'environ 120 € HT/ml (variable selon l'environnement urbain ou rural, et s'il y a ou non une reprise des branchements), l'enveloppe financière à allouer à ces travaux serait de 850 000 € HT.

** voir explication à l'article 1.5.2

Focus sur l'indice linéaire de pertes



Pour l'exercice 2019, l'ILP n'est pas satisfaisant malgré les efforts faits par la Collectivité en terme de renouvellement de réseaux notamment. La qualité de la relève des compteurs ayant également été plutôt médiocre (faible taux de relève / beaucoup d'estimations), cela a pu avoir un impact sur la valeur de l'ILP. À titre d'exemple, voici l'impact d'une sous-estimation de 10 000 / 25 000 et 50 000 m³ sur l'ILP.

	Données 2019	+ xx m3 facturés		
		50 000	25 000	10 000
ILP (m3/km/jr)	2,70	2,46	2,58	2,65

La quantification des pertes pour les besoins du service influe également sur le résultat. Ce point fera l'objet d'une discussion avec Eaux de Normandie lors du prochain Comité de pilotage.

Focus sur les impayés

Depuis 2013, les gestionnaires du service public de l'eau n'ont plus la possibilité de fermer les branchements en cas d'impayés (loi Brottes). Ceci a eu pour conséquence une forte hausse des taux d'impayés ; phénomène observé depuis 2015.

La CUA subit également ces répercussions même si le taux d'impayés reste inférieur à la moyenne nationale des services gérés en DSP ; et de l'ensemble des services (régies/DSP) pour lequel nous ne disposons de données que pour l'exercice 2013 (état zéro).

Exercice	Taux au niveau national - DSP	Taux au niveau national (SISPEA)	Taux CUA
2013	0,9	1,23	0,29
2015	1,6	-	0,68
2017	1,9	-	1,13
2019	-	-	1,69

6. Points marquant l'activité du service

- Renouvellement de 2 113 ml de réseaux d'eau potable :
 - 427 ml de PE DN90 au lieudit Le Grand Parc sur la commune de Saint Denis sur Sarthon ; réalisation d'un maillage suite à une non-conformité sur le paramètre CVM (Chlorure de Vinyl Monomère).
 - 268 ml de fonte DN100 et 402 ml de fonte DN80 Rue Denis Papin / Rue Odolant Desnos / Boulevard Lenoir Dufresne sur Alençon
 - 248 ml de PE DN50, 274 ml de PE DN110 et 56 ml de fonte DN200 sur la commune de Saint Céneri le Gérei (lieu-dit La Flèche et La Garenne)
 - 312 ml de PE DN75 impasse du Verger sur la commune de Valframbert
 - 82 ml dans le carrefour Cazault / St Blaise et 44 ml Rue Etoupée à Alençon

- Création d'une extension de réseau sur 132 ml en PE DN50 au lieudit La Grande Cour sur la commune de Saint Denis sur Sarthon

- Lancement des travaux de réhabilitation des réservoirs de Perseigne (les 3 châteaux d'eau de St Paterne / reprises ponctuelles du génie civil, mise en peinture, étanchéité des cuves et des dômes)

- Jugement des recours dans le cadre de la procédure d'indemnisation pour les périmètres de protection de la prise d'eau et des forages Usine et Peupleraie. Environ 430 000 € à verser contre les 223 000 € proposés pour ces 29 dossiers.

- Lancement d'une procédure de médiation dans le cadre des travaux de l'usine des eaux.

- Le 19 mai 2019, casse du réseau de refoulement alimentant les réservoirs de Perseigne générant une rupture de l'alimentation en eau potable de certains secteurs.